

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CRITEUIL-LA-MAGDELEINE

AR Prefecture

Nombre de Conseillers : 10

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre à 18h00,

En exercice : 10

016-211601166-20230911-2023_07_03-DE
Reçu le 18/09/2023

Le Conseil Municipal de la commune de Criteuil-La-Magdeleine dûment convoqué,
~~s'est réuni en session extraordinaire~~, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur

Présents : 9

Michel FOUGÈRE, Maire.

Votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : **5 septembre 2023**

Présents : Mrs FOUGERE, SAVIN, DESMORTIER, MATIGNON et GUINET,
Mmes PARRA RICHEN, PILLET, MOUSSA et DESMORTIER.

Absent excusé : Mme SANSONNET,

Procuration : Mme SANSONNET donne procuration à M. FOUGERE,

Secrétaire de séance : Mme PARRA RICHEN

Monsieur le Maire donne lecture du règlement du cimetière qui a été établi
par la commission communale du cimetière.

**Objet : Gestion du cimetière
(tarifs, règlement,
enherbement, définition du
site de cavurnes...)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** le règlement du cimetière tel qu'il a été établi
- **Décide** que le prix de la concession sera de 100€ du mètre carré comme indiqué dans le règlement du cimetière
- **Décide** de supprimer les frais d'enregistrement au service des hypothèques
- **Dit** que l'emplacement pour les cavurnes sera situé le long du mur qui longe la propriété de Monsieur et Madame THILLARD
- **Dit** que l'emplacement de l'ossuaire et du caveau provisoire sera situé sur les parcelles n° 260,261,262 et 263

Délibération 2023-07-03

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michel FOUGERE

